

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVE – PARCOURS DROIT PRIVE APPROFONDI**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit privé » parcours Droit privé approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
DROUOT	Guillaume	PR	Droit des obligations des biens (semestre 1) Séminaires de droit des obligations des biens (semestre 1) Séminaires de droit des personnes et des familles (semestre 2)
Membres du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Séminaires de droit des obligations des biens (semestre 1)
Le NOACH	Gauthier	MCF	Droit des affaires (semestre 2)
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
LAMARCHE	Marie	PR	Séminaires de droit des personnes et de la famille (semestre 2)
PLAZY	Jean-Marie	PR	Séminaires de droit des personnes et de la famille (semestre 2)
WICKER	Guillaume	PR	Séminaires de droit des obligations des biens (semestre 1)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 8 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG